

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Chartreuse Guiers



Date de présentation du projet : mercredi 23 juillet 2014

Collectivité territoriale : Syndicat Intercommunal de la Vallée du Guiers.

Nom et prénom du correspondant : Elodie Taconnet

Fonction : DGS

Adresse : 1 rue Pasteur 38380 St Laurent du Pont

Téléphone : 04.76.06.20.02

Adresse électronique : elodie.taconnet@mairie-st-laurent-du-pont.fr

LE CONTEXTE

Le territoire de Chartreuse Guiers est un ensemble de 5 communes qui ont souhaité travailler ensemble pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Le territoire comprend quelques 11 000 habitants. Cinq Communes de la Vallée ont souhaité travailler ensemble sur un projet éducatif de territoire en faisant un état des lieux de leurs besoins respectifs :

- St Joseph de Rivière,
- St Pierre de Chartreuse,
- St Christophe sur Guiers,
- Entre Deux Guiers,
- St Laurent du Pont

Le diagnostic réalisé par ces cinq Communes a mis en évidence des besoins similaires mais également de fortes disparités d'offres périscolaires sur le territoire (contenus, horaires, tarifs..). Il est donc apparu nécessaire d'envisager une démarche commune pour permettre à un même bassin de population et de vie de bénéficier d'une offre la plus similaire possible.

Les enfants auront désormais classe le mercredi matin et le temps scolaire sera allégé les autres jours, pour une fin d'enseignement compris entre 15h35 et 15h45 en fonction des Communes. L'accueil périscolaire sera géré et piloté par le Centre Social des Pays du Guiers (nouvel acteur retenu par les Communes d'Entre deux Guiers, St Christophe sur Guiers, et St Laurent du Pont), l'Association le Sac à Jouets (déjà présente depuis de nombreuses années à St Joseph de Rivière). La Commune de St Pierre de Chartreuse s'organisera individuellement puisque plus éloignée géographiquement des autres Communes.

Le Projet Educatif territorial formalise l'engagement des différents partenaires de se coordonner pour organiser des activités périscolaires et assurer la cohérence des actions conduites sur l'ensemble du territoire.

Il fixe pour une année les objectifs à atteindre, les axes prioritaires et les moyens d'évaluation et sera co construit et co alimenté par tous les acteurs concernés par ce projet.

L'année 2014-2015 est une année de transition qui permettra de cadrer les actions proposées, il s'agit donc d'un PEDT transitoire.

Il arrête les dispositions prises par les Communes pour :

- Organiser la réforme du temps scolaire
- Proposer un temps périscolaire de qualité
- Nourrir l'écriture d'un PEDT 2015-2018

Périmètre et public du PEDT :

Territoire concerné :

- St Laurent du Pont
- Entre Deux Guiers
- St Joseph de Rivière
- St Christophe sur Guiers
- St Pierre de Chartreuse

Indiquer si le territoire se situe en zone prioritaire : Milieu Rural (zone de moyenne montagne)

Public concerné : Nombre total d'enfants : 833

Niveau maternelle : moins de trois ans : 0

Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : 299

Niveau élémentaire : 534

Mode d'inscription aux activités proposées :

- Modulable : inscription à la soirée et par période de vacances à vacances
- Tarifs au quotient familial :
 - o Gratuit : pour la période de 15h45 à 16h30
 - o Payant : de 16h30 à 18h30 (ou 18h00).

Modalités d'information des familles :

- Plaquelette d'information spécifique à l'accueil de loisirs périscolaire par le biais des écoles et des cahiers de liaison des enfants.
- Mail.
- Réunions spécifiques.

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

Etablissements	publics	privés	Total
Ecoles maternelles	1	0	1
Ecoles élémentaires	6	0	6

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :

- St Laurent du Pont : Ecole du Bourg (primaire et maternelle), La Plaine (primaire)
- Entre Deux Guiers : Ecole Publique d'Entre Deux Guiers
- St Joseph de Rivière : Groupe Scolaire de St Joseph de Rivière
- St Pierre de Chartreuse : Ecole Primaire de ST Hugues en Chartreuse
- St Christophe sur Guiers : Groupe Scolaire du Frou

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT :

- St Laurent du Pont : lundi, mardi, jeudi, vendredi 15h45 à 18h30 (Ecole du Bourg) et 15h35 à 18h20 (Ecole de la Plaine)
- Entre Deux Guiers : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 15h45 à 18h00
- ST Joseph de Rivière : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 15h45 à 18h30
- St Christophe sur Guiers : lundi, mardi, jeudi, Vendredi : 15h45 à 18h00

Durée du PEDT (3 ans maximum) : première année scolaire 2014/2015 année de transition puis 3 ans.

Etat des lieux :

Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes :

Activités périscolaires :

- Sur la commune de St Joseph de Rivière : accueil de loisirs périscolaire en soirée du lundi au vendredi organisé par l'association Le Sac à Jouets.
- Sur les autres communes hormis les garderies municipales aucune activité périscolaire.

Activités extrascolaires :

- Ecole de Musique de St Laurent du Pont, écoles de danse, atelier arts plastiques, arts du cirque, chorales.
- Clubs sportifs : football, rugby, tennis, judo, karaté, gymnastique, Basket, natation, ski de piste, ski nordique, Biathlon, pétanque, vtt.

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

- Expérience de travail collectif au sein des associations locales
- Richesses associatives

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT (par exemple nécessité d'adapter le transport scolaire) :

- Zone de moyenne montagne

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :

AXES PRIORITAIRES

1) Organiser la réforme du temps scolaire

Les communes du territoire de la vallée du Guiers partie prenante à la réflexion intercommunale, ont fait le choix de respecter le rythme de l'enfant et l'esprit de la réforme portant sur les rythmes scolaires en assurant un accueil en classe le mercredi matin et en réduisant la durée quotidienne de classe sur les autres jours de la semaine. La semaine d'école est donc organisée sur quatre journées et demie au lieu de quatre. La durée de la pause méridienne est garantie, elle est assurée pendant deux heures entre 11h30 et 13h30.

L'accompagnement municipal à l'action éducative est maintenu puisque les Communes réorganisent, sans baisse de volumes horaires les différents services assurés jusqu'à présent par les personnels communaux (ATSEM, personnel d'entretien et de cantine, intervenant informatique, etc.). Les accès aux différents sites communaux sont également maintenus (bibliothèque, maison des arts, etc...) et les plannings d'utilisation des salles réorganisés de façon à maintenir les conditions d'accès précédemment proposées aux élèves (gymnase, etc.).

Les Communes assurent une continuité de prise en charge des enfants tous les jours de classe, en assurant un accueil périscolaire dès la fin de la classe et jusqu' à 18h30. En ce qui concerne le mercredi, un système de garderie est assuré à partir de 11h30 et il est également possible pour les familles de permettre à leurs enfants de bénéficier d'un accueil de loisirs extra-scolaire par le biais d'un ramassage scolaire organisé par le centre de loisirs intercommunal dès 11h30.

2) Un temps périscolaire de qualité

L'organisation du temps périscolaire se fait dans un environnement stable. L'environnement humain habituel des enfants, n'est que partiellement renouvelé.

L'opérateur retenu dans le cadre de l'accueil périscolaire est le Centre Social des Pays du Guiers qui interviendra avec un certain nombre d'animateurs. Le format d'accueil de loisirs périscolaire a pour vocation de créer et mettre en œuvre un projet pédagogique sur l'ensemble du temps d'accueil post classe. Le recrutement d'un directeur est acté, il aura pour mission de créer une dynamique autour d'un projet éducatif de territoire, en allant bien au-delà des trois heures hebdomadaires, puisque sa mission sera transversale sur tous les accueils périscolaires des Commune de la Vallée participant à ce dispositif. Afin de respecter les obligations réglementaires des encadrants, il faudra que 50% des agents soient titulaires du BAFA ou équivalent (à vérifier), 20% des encadrants pouvant être sans qualification. La majeure partie des agents de la Collectivité ont une équivalence BAFA. Les Communes associeront donc largement leurs personnels communaux à ce dispositif. Sur la base du volontariat, les agents municipaux désireux d'assurer ses missions, seront formés tout au cours de l'année scolaire 2014-2015 et interviendront auprès des enfants en collaboration étroite avec les animateurs du centre social.

Un parcours de formation professionnelle leur permettra de se former plus spécifiquement aux métiers d'animation pour ouvrir leurs champs de compétences aux nouvelles missions qui leur sont confiées. Cette collaboration permettra un échange riche entre les intervenants puisque les personnels communaux auront pu suivre sur le début de journée les enfants et seront à même de cerner leurs besoins et d'adapter éventuellement les activités proposées par les animateurs en leur faisant part du contexte journalier ou hebdomadaire constaté. Les agents communaux assureront ainsi efficacement une liaison entre les différents temps d'accueil, mais aussi avec les familles, les enseignants et les animateurs.

Les temps d'accueil périscolaires sont découpés entre trois créneaux (à distinguer en fonction des écoles) :

Entre 15h45 et 16h30 un moment récréatif au cours duquel il est possible de venir chercher les enfants

Entre 16h30 et 17h30 différents ateliers seront proposés et nécessitent la présence des enfants sur la totalité de l'heure.

De 17h30 à 18h30 temps ludique durant lequel les enfants peuvent être récupérés à tout moment.

Ces créneaux permettent ainsi une transition sereine entre les différents temps proposés.

Le premier créneau est un créneau qui est proposé gratuitement par les Communes. Les deux suivants sont payants mais tiennent désormais compte du quotient familial.

Les Communes participant au dispositif souhaitent tendre pour la rentrée 2015 vers une homogénéisation de la tarification au quotient familial toujours dans l'objectif d'assurer une homogénéité entre le territoire et une harmonisation des pratiques et des services proposés sur un même bassin de vie.

Les locaux proposés et mis à disposition par les Communes sont adaptés aux différents ateliers et activités périscolaires proposés. L'organisation des plannings d'utilisation de certains bâtiments communaux seront ainsi adaptés, dès la rentrée 2014 pour permettre entre 16h30 et 17h30 de libérer des créneaux utilisés jusqu'à présent et permettre l'organisation des activités périscolaires.

Les locaux scolaires seront pour certains occupés (salle d'activité, BCD, Salle informatique, etc..) mais les classes resteront en grande partie inoccupées et permettront toujours aux enseignants d'assurer les activités pédagogiques complémentaires, leurs réunions ou leur rendez-vous avec les parents.

3) Les actions proposées

Le travail de concertation intercommunal effectué a mené à considérer le temps post classe comme un seul et unique temps d'accueil, à l'instar d'un accueil de loisirs. Toutes les propositions d'ateliers et d'animations sont centrées dans cette dynamique. La mise en œuvre d'un projet éducatif de territoire doit permettre de répondre à l'accueil des enfants de manière globale, tout au long de la semaine et de l'année.

Les objectifs sont les suivants :

- Permettre à l'enfant d'être dans les meilleures conditions pour les apprentissages
- Permettre à l'enfant de découvrir des ateliers très divers
- Permettre à l'enfant d'être au contact des structures locales et de son environnement

Les Communes proposent ainsi la création de nouvelles formes d'activités, en groupes restreints ou plus importants, sur trois temps différents contraints ou non.

Ainsi le temps d'accueil est scindé en trois temps forts :

- Le premier entre 15h45 et 16h30, constituera un moment récréatif au cours duquel des activités de groupe non contraintes, et libres seront proposées aux enfants. Leurs parents pourront les récupérer à tout moment.
- Le second entre 16h30 et 17h30, verra l'organisation d'ateliers se mettre en place. Il s'agit d'un temps plus contraint ou de petits groupes d'activités seront mis en œuvre sur des sites déterminés et avec des activités ciblées. Les enfants inscrits à ces activités seront tenus d'y participer sur l'ensemble du créneau horaire.
- Le troisième temps d'accueil compris entre 17h30 et 18h30 sera un temps ludique ou les parents pourront passer récupérer leurs enfants à tout moment.

Les parents n'inscrivent pas les enfants pour un atelier particulier : c'est bien parce que le parent est contraint par son organisation ou parce que l'enfant souhaite participer à des ateliers particuliers que le projet fera sens. Les inscriptions se feront par cycle de vacances scolaires à vacances scolaires et les enfants pourront être inscrits aux différents temps d'accueil souhaités.

Un programme sera affiché, permettant ainsi de savoir les propositions qui seront faites aux enfants. Ces propositions seront construites dans une logique d'homogénéité de tranches d'âges.

Les interventions d'intervenants extérieurs se développeront tout au long de l'année. La première phase du dispositif est ciblée sur un travail en partenariat avec les animateurs du Centre Social des Pays du Guiers. Progressivement et tout au long de l'année, d'autres intervenants extérieurs pourront être associés au dispositif (école de musique, clubs sportifs, etc..) en fonction de projets d'ateliers qu'ils auront pu proposer à la Commune. Il s'agit donc de développer l'intervention d'intervenants extérieurs de manière progressive pour développer à terme des passerelles entre l'école et les pratiques associatives extra scolaires.

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

Contrat enfance jeunesse (CEJ) : participation du coordinateur Enfance Jeunesse 3/12 ans au sein du Comité de Pilotage.

Autres : lien avec les collectifs structurés du territoire :

- Collectif inter ALSH (5 ALSH regroupés en coopération)
- Collectif des bibliothèques

Partenaires du projet :

Partenaires institutionnels :

- Le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Guiers
- Les communes

Partenaires associatifs :

- Le centre social des Pays du Guiers
- Les associations de Parents d'élèves

Autres partenaires :

Nous envisageons d'élaborer des partenariats avec les associations locales (sportives et culturelles) au cours de cette saison 2014/2015.

Cette démarche est en cours et fera l'objet d'une contractualisation partenariale pour la rentrée prochaine (2015).

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT (à décliner selon les activités si nécessaire) :

Les temps périscolaire sont organisés dans le cadre d'un accueil de loisirs (ACM).

Les opérateurs de ces accueils de loisirs sont :

St Joseph de Rivière : Le Sac à Jouets (association loi 1901)

St Laurent du Pont, Entre Deux Guiers et St Christophe sur Guiers : Le Centre Social des Pays du Guiers (association loi 1901)

St Pierre de Chartreuse : la commune.

Le Centre Social des Pays du Guiers coordonne les éventuels intervenants spécifiques dans le cadre des accueils de loisirs pour les 5 communes.

Structure de Pilotage :

Composition de la structure de pilotage :

- Les élus référents en charge des activités scolaires des 5 communes
- Les représentants des parents d'élèves
- Les représentants des écoles
- Les représentants du Centre Social des Pays du Guiers : directeur, coordinateur enfance jeunesse
- Un représentant des Franca

Modalités de pilotage: réunions périodiques

Coordination du projet assuré par :

Nom et Prénom du responsable pédagogique : Ali Guerraoui

Fonction: Directeur du Centre Social des Pays du Guiers

Adresse: 1 rue Charles Hérold 38380 ST Laurent du Pont

Téléphone: 04.76.55.40.80

Adresse électronique : directeur-cs.paysduguiers@wanadoo.fr

Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

4) Nourrir l'écriture du PEDT 2015-2018

L'année 2014 constituera une année d'évaluation du dispositif mis en œuvre et permettra de nourrir la rédaction d'un PEDT de plusieurs années. Il s'agit donc de déterminer les critères d'évaluation à retenir :

1. Les enfants sont-ils plus réceptifs aux apprentissages scolaires?
 - a. Evolution du comportement des enfants pendant le temps scolaire
 - b. Interaction entre les temps scolaire et les temps périscolaires
 - c. Evolution du nombre d'enfants en difficulté scolaire

2. Les enfants ont-ils découverts de nouveaux ateliers ?
 - a. Nombre d'enfants ayant pratiqué un atelier nouveau
 - b. Diversité des ateliers proposés
 - c. Assiduité aux ateliers nécessitant un engagement dans un cycle

3. Les structures locales se sont-elles impliquées dans ces temps périscolaires
 - a. Nombre de structures différentes
 - b. Nombre d'interventions assurées par cycle, par année
 - c. Nombre d'interactions créées au-delà des accueils périscolaires

4. Utilisation par les familles des accueils périscolaires
 - a. Nombre d'enfants inscrits et présents aux ateliers
 - b. Nombre d'enfants présents sur chaque temps périscolaire
 - c. % par rapport aux enfants scolarisés

5. Evolution des partenariats mis en œuvre
 - a. Evaluation des ateliers mis en œuvre par le centre social, opérateur principal
 - b. Modalités d'intégration de projets d'association avec les projets du centre social
 - c. Modalités de priorisation des actions d'animation à mettre en œuvre

Signataires du projet :

Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Guiers (SIVG)

Joindre des annexes si nécessaire (carte du territoire concerné,...) :

Liste des annexes :

- Organisation sur la commune de St Laurent du Pont
- Organisation sur la commune de St Joseph de Rivière
- Organisation sur la commune de St Pierre de Chartreuse
- Organisation sur la commune d' Entre Deux Guiers
- Organisation sur le commune de St Christophe sur Guiers

M. HOUIN Jean-Louis
J. Houin

